

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE :
FRANÇAIS ET COMMUNICATION**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 03 32 03 U21 D1 U21 D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme du Conseil général**

COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE : FRANÇAIS ET COMMUNICATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant face à une situation issue de la vie quotidienne ou professionnelle :

- ◆ de rechercher et de traiter l'information en développant un esprit critique ;
- ◆ d'organiser et d'intégrer les informations recueillies ;
- ◆ de communiquer oralement et par écrit de manière claire et adaptée au contexte.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

ou

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement "Formation générale : Expression orale et écrite en français " – code 04 17 01 U11 D1.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Français	CG	A	80
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

A partir de situations issues de la vie quotidienne ou professionnelle, en justifiant ses choix et en explicitant les procédures mises en œuvre, dans le respect des règles et usages de la langue française,

l'étudiant sera capable :

Recherche de l'information

- ◆ de rechercher, d'évaluer et de sélectionner de l'information :
 - en développant des stratégies de recherche adaptées à des supports variés (textes écrits et hypertextuels, supports multimédias et hypermédias) ;
 - en identifiant le contexte de diffusion (qui écrit quoi, pour qui et pourquoi?) ;
- ◆ de référencer, de classer et d'archiver les supports d'information sélectionnés :
 - en établissant une bibliographie et une sitographie ;
 - en recourant à des méthodes et/ou des outils de référencement et d'archivage adaptés aux supports numériques ;

Résumé et synthèse de l'information

- ◆ de synthétiser un ensemble de textes portant sur un même sujet ;
- ◆ de répondre à des questions portant sur cet ensemble de textes ;
- ◆ de présenter un exposé oral synthétique ;

Argumentation écrite

en tenant compte du contexte de communication,

- ◆ de rédiger une lettre et un formulaire argumentés de réclamation ;
- ◆ de prendre position vis-à-vis d'une opinion : répondre à un courrier des lecteurs, poster un avis sur un forum web ... ;

Argumentation orale

en analysant les paramètres de la situation de communication et en adoptant les techniques de communication verbales et non verbales adéquates,

- ◆ de défendre oralement une opinion ;
- ◆ de négocier en vue d'aboutir à une position commune.

Partage d'expériences culturelles

- ◆ de relater et de partager des expériences culturelles : œuvre littéraire et non littéraire (représentation théâtrale, arts graphiques et peintures, audiovisuel, multimédia interactif...).

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable

*à partir de situations issues de la vie quotidienne ou professionnelle validées ou fournies par le chargé de cours,
en recourant à des supports variés (textes écrits, hypertextuels, multimédias ou hypermédias,...),
en justifiant ses choix ou en explicitant les procédures mises en œuvre,
dans le respect des règles et usages de la langue française tant écrite qu'orale,*

- ◆ de rechercher des informations pertinentes et de les référencer ;
- ◆ de synthétiser ces informations ;
- ◆ de défendre par écrit et oralement une opinion.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de fidélité et de concision de la synthèse,
- ◆ le degré de précision et de cohérence de l'argumentation,
- ◆ le degré de clarté de l'expression écrite et orale.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.